

Conflit israélo-arabe

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il faut que le conflit se règle. D'après la documentation que j'ai vue et certains faits qu'a recueillis le député de Châteauguay (M. Watson), il est clair que l'on est disposé à satisfaire aux demandes et aux exigences d'Israël. Autant que je puisse en juger, Israël, pour sa part, est moins enclin à se rendre aux exigences des autres parties pour permettre un règlement final du conflit.

Je prie donc instamment tous les députés de ne pas envenimer les choses par leurs propos ni d'adopter une attitude partielle dans cette affaire, même si elle remonte à la résolution du 22 novembre 1967. L'un de ses paragraphes de la résolution exhortait Israël à retirer ses forces armées des territoires occupés dans le conflit. Cela n'est pas encore fait. Voici que cinq ans et demi ou six ans plus tard, cette disposition de la résolution 242 n'est pas encore acceptée par l'une des parties au conflit au Moyen-Orient. La résolution réclame aussi un règlement équitable du problème des réfugiés. Ce sont des exigences humanitaires qui, dans le contexte de la situation mondiale actuelle, sont essentielles à la paix et à la sécurité dans le monde.

Le député de Châteauguay a fait allusion aux avances qui ont été faites avant l'invasion du Liban, à l'offre d'une armistice aux frontières du Liban en plus du cessez-le-feu. L'offre a été faite avant l'invasion. La reconnaissance de l'État d'Israël faisait partie de l'offre. Comme le député de Châteauguay l'a mentionné, cette offre a été dévoilée, peut-être par inadvertance, dans un discours que le ministre israélien du Tourisme a prononcé à Paris. Les autorités israéliennes l'ont rejetée. Nous n'entendons malheureusement pas parler de cette partie des faits, des offres qui ont été faites. Elles sont un premier pas vers la réconciliation et le règlement. Le premier ministre de Tunisie, avec l'accord de l'OLP dont il était l'intermédiaire auprès du secrétariat d'État, a aussi tenté d'effectuer un rapprochement pour ramener la paix en Orient.

Il s'agissait d'offres réelles et sincères d'un peuple sans patrie depuis 1948. Ce peuple consent maintenant à reconnaître même à contre-cœur, l'existence d'un État sur une partie de son territoire parce que la situation prend une dimension internationale. Je ne peux m'empêcher de penser qu'un coin de cette région a sa place dans la tradition où la plupart d'entre nous avons grandi. Les députés connaissent l'histoire du voyageur qui était tombé sur le chemin de Jérusalem. Qui s'est arrêté pour le secourir? Son nom est passé dans le langage et la légende de tous les peuples. Le Samaritain. C'est de la Samarie que nous parlons, de la région où s'est accompli cet acte de sollicitude, de considération envers le prochain en détresse. Comment ceux qui se rappellent l'histoire du bon Samaritain, que nous avons certainement tous entendue quand nous étions enfants, peuvent-ils rester indifférents lorsqu'on refuse à ce peuple le droit de vivre là-bas? Je voudrais pour ma part que l'on diffuse des renseignements plus complets sur les deux côtés de ce conflit.

M. Prud'homme: Excellent!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il y a notamment un aspect du conflit qui est fort controversé, même si ce mot est peut-être un peu trop fort puisque nous n'avons entendu qu'un son de cloche. Il s'agit de la prétendue provocation qui a entraîné l'entrée des forces israéliennes au Liban. Je voudrais dire aux députés d'où proviennent les documents que je leur conseille de lire s'ils veulent comprendre ce qui s'est vraiment passé pendant les mois qui ont précédé l'entrée au Liban des

forces israéliennes. Je ne pourrais certes pas lire ces documents en entier à la Chambre. Je n'aime pas la façon dont ils sont présentés parce que le texte est lourd et indigeste, mais ces documents sont cependant fort instructifs. Je veux parler du rapport du secrétaire général des Nations Unies au sujet de la force provisoire au Liban pendant la période allant du 16 juin au 10 décembre 1981. Ce document en date du 11 décembre 1981 porte le numéro S/14789. Il importe de le lire si l'on veut comprendre la situation.

Nous avons beaucoup entendu parler du harcèlement des villages au sud de la frontière.

M. Prud'homme: Et du harcèlement dans les territoires occupés sur la rive occidentale du Jourdain.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je mentionnerai seulement un paragraphe de ce rapport qui a été présenté au Conseil de sécurité. Dans son rapport, le secrétaire général signale qu'entre juin et décembre 1981, des avions israéliens avaient violé l'espace aérien du Liban et que des navires israéliens avaient pénétré dans les eaux territoriales du Liban. La force provisoire au Liban avait observé 205 violations aériennes et 53 violations maritimes pendant la deuxième partie de juin 1981. Il y en avait eu 200 et 93 respectivement en août 1981, 103 et 72 en septembre, 220 et 56 en octobre, 209 et 47 en novembre et enfin, au début de décembre, il y avait eu 80 violations aériennes et 16 violations maritimes. Il s'agit de violations de l'espace aérien et des eaux territoriales du Liban.

Il faut bien reconnaître que, pendant une certaine période, les forces en présence dans ce secteur instable n'ont cessé de se harceler mutuellement. Il y a eu des bombardements, comme il est précisé dans le rapport que j'ai mentionné et dans un autre document dont je tiens à souligner l'existence avant que mon temps ne soit écoulé, soit le document S/15194 en date du 10 juin 1982. Je précise, au cas où je n'aurais pas le temps d'en parler plus longuement, que ce document porte sur la période critique qui a suivi le début de l'invasion.

● (1740)

Les hostilités ont repris à l'occasion malgré le cessez-le-feu, mais ces rapports révèlent qu'en octobre et en novembre le harcèlement s'était quelque peu résorbé. Cette période d'accalmie est décrite dans les documents que j'ai mentionnés, et je supplie tous ceux qui veulent comprendre le grave problème humanitaire qui se pose dans cette région et qui pourrait devenir celui du monde entier s'il n'est pas réglé de les lire attentivement.

J'étais encouragé hier d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) commencer son discours devant le comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale en indiquant que le gouvernement canadien était disposé à prêter son concours pour trouver une solution à ce problème. J'estime que ce ne sont que des mots, monsieur le Président, j'aimerais qu'ils soient accompagnés de gestes concrets. J'invite ceux qui seraient intéressés à se documenter à lire cette excellente déclaration. Je voudrais pouvoir la lire complètement, mais le temps me manque. On trouvera le texte à la page 9, et il figurera dans les délibérations de ce comité. Elle indique que l'actuel gouvernement canadien soutient l'existence, la sécurité et le bien-être d'Israël et que les Arabes devraient faire savoir clairement qu'ils sont prêts à vivre en paix avec Israël. Cette offre a été faite, mais elle a été rejetée.